Peut-on exporter des dirhams ? | Office des Changes Marchés publics Appels d'offres Programme prévisionnel Devenir fournisseur Rapport d'achèvement Capital Humain Recrutement Appel à candidature CICEC CICEC Tarifs Calendrier Devis et informations Contact Français Navigation principale Navigation principale 2 Nous connaître Mot du Directeur Statut et Missions Histoire Gouvernance Stratégie Valeurs Nous contacter Réglementation Toute la réglementation Lois et Dahirs Décrets, Arrêtés et Décisions Instructions Circulaires Etudes et Statistiques Etudes Méthodologie Publications Séries statistiques Bases de Données Statistiques Métadonnées Coopération internationale E-Services SMART Application mobile "OC CONNECT" Plateforme des Enquêtes Statistiques Base de Données du Commerce Extérieur Demandes d'information dans le cadre de la loi 31.13 Documentation utile FAQ Espace média Espace Presse Actualités Médiathèque Newsletter Change manuel et LBC/FT Fil d'Ariane Accueil Foire aux questions Peut-on exporter des dirhams? menu left Nous connaitre Mot du Directeur Statut et Missions Histoire Gouvernance Stratégie Valeurs Nous contacter Réglementation Toute la réglementation Lois et Dahirs Décrets, Arrêtés et Décisions Instructions Circulaires Etudes et Statistiques Etudes Méthodologie Publications Séries statistiques Bases de Données Statistiques Métadonnées Coopération internationale E-Services SMART Application mobile "OC CONNECT" Plateforme des Enquêtes Statistiques Base de Données du Commerce Extérieur Demandes d'information dans le cadre de la loi 31.13 Documentation utile FAQ Espace média Espace Presse Actualités Médiathèque Newsletter Informations Marchés publics CICEC Centre International de Conférences et d'Expositions de l'Office des Changes Capital Humain Change manuel et LBC/FT SOUS-MENUS Special menu Actualités 07 sep 2023 L'Office des Changes et l'OCDE organisent un atelier prestigieux sur les investissements étrangers au Maroc 07 sep 2023 Communiqué: Organisation d'un Atelier de travail sous le thème "Les investissements Etrangers au Maroc : Importance, Enjeux et Compilation" 31 aoû 2023 Indicateurs des échanges extérieurs à fin Août 2023 S'abonner à Flux RSS Actualités Toute l'actualité Question Peut-on exporter des dirhams? Catégorie faq Importation et exportation des moyens de paiement Faq views count 3577 Réponse A préciser, en premier lieu, que l'importation et l'exportation des dirhams sont interdites. Toutefois, les voyageurs sont autorisés à exporter et à importer par devers eux un montant en dirhams billets de banque n'excédant pas 2.000 dirhams et ce, afin de leur permettre de faire face à certaines dépenses lors de leur retour au Maroc. Liens Utiles Actualités FAQ Newsletter Plan du site Médiathèque Enquête de satisfaction Nos partenaires Strategy Restez à jour Abonnez-vous à notre newsletter. Email Address Conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Ce traitement a été déclaré auprès de la CNDP sous le numéro D-C-198/2016. © Office des Changes 2020 - Tous les droits réservés.